

# DÉCRYPTER LA LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Quelles implications sur vos politiques publiques

1 JOUR, 7 HEURES

ACTION SOCIALE

CODE : GAS17

## Objectifs de la formation

- Savoir comment mettre en application les dispositions législatives et réglementaires issues de la loi d'adaptation de la société au vieillissement
- Mener une approche transversale du vieillissement à l'échelle locale

## Animée par

- **CAUDRON Jean-Michel**  
Consultant en ingénierie gériatrie,

## Public concernés

- Directeur général des services ; Élu et cadre des collectivités territoriales et des institutions publiques chargés des affaires sociales et gériatriques ; Chef de projet territorial

## Dates

- Lyon  
03/06/2019  
08/10/2019
- Nantes  
03/06/2019  
08/10/2019
- Bordeaux  
03/06/2019

## Analyser les grands principes de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV)

- Cerner le contexte de la loi ainsi que ses principaux axes
- Identifier les réformes majeures posées par la loi
- Assimiler les principes de financement posés par la loi : comprendre le dispositif départemental de la « Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie »
- Qui sont les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la loi : individuels, collectifs, associatifs, publics

## Décrypter les impacts des évolutions réglementaires de la loi ASV sur les collectivités

- Appréhender le nouveau rôle des collectivités : devenir l'acteur d'une collaboration transversale et synergique entre les parties prenantes, agir pour une politique coordonnée et simplifiée avec les différentes délégations
- Anticiper les nouvelles méthodes de travail et de coopération pour impliquer davantage les acteurs de terrain

08/10/2019

## ■ Paris

03/07/2019

01/10/2019

04/12/2019

## Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

## Tarifs

- |  |            |
|--|------------|
| ■ Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics | 890,00 €HT |
| ■ Entreprises privées  | 990,00 €HT |
| ■ Communes < 40 000 habitants                                | 590,00 €HT |

## Comment adapter vos politiques publiques au vieillissement de la population

- Appliquer le principe posé par la loi du décloisonnement des politiques publiques : prendre en compte les personnes dans les documents urbains et de planifications
- Développer des outils opérationnels de mise en réseau des acteurs à l'échelon local : exemple d'expériences existantes pour le secteur de l'habitat
- Appréhender les réformes spécifiques au secteur de l'aide à domicile

## Placer le citoyen âgé dans la société comme acteur de son propre vieillissement

- Comprendre les conséquences du renforcement des Droits des personnes âgées dans la loi ASV
- Favoriser la participation des personnes âgées à la construction des politiques publiques qui les concernent : le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age / le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
- Mettre en place le diagnostic obligatoire des besoins des personnes âgées au niveau du département (dans le cadre de la conférence des financeurs) et des communes (analyse des besoins sociaux au niveau des CCAS)
- Développer la lutte contre l'isolement des personnes âgées
- Étude d'exemples d'actions menées par les collectivités